

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 1 décembre 2022

### **Étaient présents :**

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### **Étaient absents représentés :**

Martine LEPETIT à Gilbert ROUSSEAU  
Claudette COULAUD à Laure ROUBERTIE  
Céline DUPUY-LEGRAND à Nicolas BALOT  
Pascal BUSSIERE à Julien MORIN

### **Étaient absents excusés :**

Martine LEPETIT, Claudette COULAUD, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Christian REYNAUD

### **N°2022/D/099 - Objet : Attribution d'une subvention pour les classes de découverte**

Monsieur Laurent Lafaye informe le Conseil municipal que la commune, en la personne de Monsieur le Maire, a été sollicitée par le Directeur de l'école élémentaire pour l'organisation des classes de découverte 2023.

Le premier déplacement se déroulera à Lathus en février 2023. Il concerne 18 enfants de CP. L'équipe pédagogique sollicite une aide de 75 € par enfant soit une participation financière de 1350 €.

Le second déplacement se déroulera au mois de mai 2023 à Meschers, et concernera 115 élèves de CM2. Les enseignants ayant établi le budget prévisionnel, ils sollicitent un accompagnement financier de la commune à hauteur de 16 100 € soit 140 € par enfant.

Monsieur Laurent Lafaye propose que la commune attribue ces subventions et demande à ce qu'elles soient versées à l'association USCEP de l'école élémentaire. Le versement des subventions se fera sur présentation de la liste définitive des inscrits aux séjours.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- De donner son accord pour l'attribution d'une subvention de 140 € par élève pour le séjour à Meschers et 75 € par élève pour le séjour à Lathus, le montant total prévisionnel s'élève donc à 17450 €,
- De prévoir les crédits au budget 2023,
- De donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations aux fins envisagées.

Pour mémoire, subvention voyage scolaire

2019 : 14 445 €

2022 : 15 260 €

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 07 décembre

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

